

CONVOCAION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire est convoquée pour le dimanche 15 mai 2022

en vue de se prononcer sur :

1. Votations fédérales :

- La modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi sur la culture et la production cinématographiques (loi sur le cinéma, LCin)
- La modification du 1^{er} octobre 2021 de la loi fédérale sur la transplantation d'organes de tissus et de cellules (loi sur la transplantation)
- L'arrêt fédéral du 1^{er} octobre 2021 portant approbation et mise en œuvre de l'échange de notes entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise du règlement (UE) 2019/1896 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes et abrogeant les règlements (UE) no. 1052/2013 et (UE) 2016/1624 (développement de l'acquis de Schengen).

Bureaux de vote : salle électorale

Présidente : Roxane Darbellay
Secrétaire : Astrid Michellod Bonvoisin
Scrutateurs : A désigner

HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX

DIMANCHE 15.05.2022 10h30 – 11h30

Le vote par correspondance peut être déposé, dès réception du matériel, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les bulletins déposés dans la boîte aux lettres, non transmis par l'intermédiaire de la poste ne seront pas pris en considération.

Le dernier délai pour déposer son vote au greffe communal pendant les heures d'ouverture est fixé au vendredi 13 février 2022.